

3 A ASSURANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 bis rue Michel Servet
21000 DIJON
894 035 195 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril,
A 14 heures,

La Société LAJEANNE INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 10 rue Fevret, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 947 251 RCS DIJON,
Représentée par Monsieur Alexandre LAJEANNE, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 3 A ASSURANCES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société LAJEANNE INVEST, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 8 bis rue Michel Servet 21000 DIJON au 19 rue Pasteur 21000 DIJON avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé 19 rue Pasteur 21000 DIJON".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société LAJEANNE INVEST
Alexandre LAJEANNE, Président